

HONORAIRES DE LOCATION :

Locaux d'habitation (la loi du 06/07/1989) :

Ces montants sont imputables à chacune des parties

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € / m² de surface habitable
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € / m² de surface habitable

Lorsqu'une remise en location est effectuée dans la même année, une remise commerciale de 50% sur le montant total des honoraires sera effectué

Garage ou emplacement de parking :

Ces montants sont imputables à chacune des parties

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux : 150€

Locaux commerciaux ou professionnels :

Ces montants sont imputables à chacune des parties

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux : 15% du loyer annuel HC/HT

Prestations annexes :

- Rédaction d'un bail commercial ou professionnel sans mise en location : 1 500€
- Avenant au bail d'habitation : 180€
- Avenant au bail commercial ou professionnel : 250€
- Honoraires d'entremise : offert

HONORAIRES DE TRANSACTION :

Prix de vente

1€ - 90 000€.....	6000€
90 001 - 150 000€.....	8%
150 001€ - 300 000€.....	7%
300 001 – 500 000€.....	6%
500 001 – 1 000 000€.....	5%
>1 000 001.....	4%

HONORAIRES DE GESTION : 7.65% des sommes encaissées TTC.

Pas de frais cachés, tout est compris dans les honoraires.

Aide à la déclaration des revenus foncier : 90€/an (en option)

Gestion locative :

- Mise en place du mandat de gestion
- Émission des avis d'échéance et délivrance des quittances
- Encaissement des loyers et accessoires
- Révision des loyers
- Régularisation des charges
- Gestion des congés locataires
- Déclaration et suivi des contentieux avec l'assurance loyers impayés
- Lettre de rappel, mise en demeure par LRAR et recouvrement amiable
- Remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer, gestion de la procédure Frais d'huissier et d'avocat à la charge du bailleur
- Délivrance et suivi d'un congé pour vente ou reprise
- Accès bailleur extranet
- Renseignements fournis à un propriétaire pour la déclaration des revenus fonciers

Gestion technique :

- Demande de devis pour travaux
- Suivi et contrôle des réparations et/ou travaux

Gestion des sinistres :

- Représentation du propriétaire lors d'expertises, établissement des devis et suivi des travaux

NOS ASSURANCES & GARANTIES :

- Caution EMH : gratuite pour les propriétaires bailleurs (EMH se porte caution pour le compte de votre futur locataire. Vous êtes indemnisés dès le premier euro impayé).
- Garantie de loyers impayés : 2,5% des sommes encaissées
- Propriétaire non occupant : sur devis (prix en fonction du type de bien à assurer)
- Multirisques habitation : sur devis (prix en fonction du type de bien à assurer)